



Assemblée générale

Distr. générale
22 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général concernant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/59/534/Add.4) et s'est entretenu à cette occasion avec des représentants du Secrétaire général afin d'obtenir un complément d'information.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général a notamment demandé un crédit additionnel au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Le Comité note que dans sa résolution 58/271, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 169 431 700 dollars pour les missions politiques spéciales au titre de ce chapitre. Suite à l'adoption des résolutions 59/58, 59/277 et 59/282 de l'Assemblée, le montant total des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales s'élève à 432 227 700 dollars.

II. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

3. Dans son rapport (A/59/534/Add.4), le Secrétaire général demande des crédits additionnels pour faire face au développement des activités du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, compte tenu de la décision du Conseil de sécurité, qui figure dans la déclaration du Président du Conseil en date du 7 mars 2005 (S/PRST/2005/11) et qui fait suite aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité (S/2005/89).



4. Des informations générales sur le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie figurent aux paragraphes 10 à 20 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/59/534/Add.4). L'élargissement du rôle et des fonctions du Bureau politique est expliqué dans ce rapport ainsi que dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (voir A/59/534/Add.4, par. 16 et S/2005/89, par. 82). Le Comité consultatif a aussi été informé que les propositions énoncées dans le rapport au Conseil de sécurité avaient été formulées sur la base des conclusions d'une mission spéciale intégrée envoyée dans la région en décembre et composée de représentants des départements des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Programme des Nations Unies pour le développement.

5. En 2005, le Bureau politique aura pour principal objectif, comme indiqué dans le rapport sur le budget, de continuer d'appuyer le processus de réconciliation nationale en Somalie et de faciliter la mise en place des nouvelles structures de gouvernance (A/59/534/Add.4, par. 18). Le Comité consultatif note que l'élargissement de la mission se fera en deux phases : la phase I commencera immédiatement à Nairobi et la phase II devrait démarrer vers septembre 2005. Le Bureau politique sera progressivement transféré en Somalie, en tenant compte des conditions de sécurité dans le pays et des progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de transition.

6. Les crédits additionnels demandés pour le renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2005 s'élèvent à un montant total brut de 5 394 600 dollars (montant net : 5 017 400 dollars), qui comprend les dépenses relatives au personnel civil (2 687 800 dollars) et les dépenses opérationnelles (2 329 600 dollars). Le Comité consultatif note qu'un montant de 845 700 dollars correspondant au solde inutilisé des crédits ouverts, à la date du 31 mai 2005, serait déduit du montant total demandé (voir A/59/534/Add.4, tableau 1). Le montant additionnel demandé serait ainsi ramené à 4 548 900 dollars en chiffres bruts (4 171 700 dollars en chiffres nets).

Dépenses relatives au personnel civil

7. Le montant de 2 687 800 dollars doit permettre de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel pour 38 postes (23 fonctionnaires internationaux et 15 agents recrutés sur le plan national) dont 18 postes supplémentaires de fonctionnaires recrutés sur le plan international, y compris le reclassement du poste de représentant spécial du Secrétaire général (D-2) au rang de sous-secrétaire général, et 13 postes supplémentaires d'agent recruté sur le plan national. Le Bureau compte actuellement 7 postes en tout, à savoir 5 postes de fonctionnaire international (1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 agents du Service mobile) et 2 postes d'agent local. L'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel international est évaluée à 141 dollars par jour pour les 30 premiers jours et à 113 dollars par jour par la suite. Un taux de vacance de 10 % est appliqué aux postes de personnel international et de personnel national.

8. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a manifesté son intention de renforcer les effectifs dans plusieurs domaines clefs (relations politiques et militaires, information, police civile, désarmement, démobilisation et réinsertion et droits de l'homme) pour permettre au Bureau de faire face aux nouvelles tâches qui lui seront confiées du fait de son rôle accru (S/2005/89,

par. 82). Comme illustré par l'organigramme figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/59/534/Add.4), le Bureau sera placé sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, qui aura rang de sous-secrétaire général, assisté d'un Représentant spécial adjoint (D-1). Le Bureau comprendra également un conseiller principal pour les questions de police (P-5), un conseiller principal pour les questions militaires (P-5), un assistant spécial (P-4), un agent de sécurité (Service mobile) et trois assistants administratifs et de recherche (agents des services généraux). Le Comité a été informé que les conseillers pour les questions militaires et les questions de police devaient être nommés immédiatement.

9. Le Groupe des affaires politiques sera dirigé par un spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5, poste existant), assisté de deux spécialistes des affaires politiques, l'un à la classe P-4 (poste existant), l'autre à la classe P-3 (poste supplémentaire) et d'un assistant administratif/de recherche (agent des services généraux, recruté sur le plan local). Cinq bureaux régionaux doivent être créés à Mogadishu, Baidoa, Garoowe, Hargeysa et Kismayo, doté chacun d'un spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) en vue de rassembler des informations pour mieux analyser les facteurs régionaux et locaux qui pèsent sur l'évolution de la situation politique.

10. Un groupe de l'information chargé des relations générales avec les médias et de l'élaboration d'une stratégie d'ensemble en matière d'information, sera doté d'un fonctionnaire de l'information (P-4) et d'un administrateur de site Web spécialiste des technologies de l'information (Service mobile). Un spécialiste des droits de l'homme (P-4) coordonnera la stratégie d'ensemble en matière de droits de l'homme en Somalie ainsi que les activités de promotion et de renforcement dans ce domaine. Un fonctionnaire chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (P-4) fournira des conseils sur les questions de DDR, apportera une assistance en établissant des partenariats avec les autorités somaliennes et élaborera une stratégie de mobilisation de ressources à cet égard en coordination avec les donateurs.

11. Un groupe de l'administration, dirigé par un fonctionnaire d'administration (P-3) et comportant un fonctionnaire des finances (P-3), un fonctionnaire chargé des transmissions (Service mobile), un responsable des technologies de l'information, un assistant chargé des transmissions [agent des services généraux (autres classes)] et six agents locaux, sera chargé de fournir des services administratifs et logistiques pour appuyer les activités de fond du Bureau politique. Un groupe de l'interprétation/traduction comprenant un interprète/traducteur (P-3), un traducteur (Service mobile) et deux traducteurs/interprètes (administrateurs recrutés sur le plan national), fournira un appui pour les réunions officielles, la traduction des documents et l'établissement des comptes rendus de séance. Le Comité consultatif note que le Bureau politique assurera le secrétariat du Comité de coordination et de suivi (S/2005/89, par. 82).

Dépenses opérationnelles

12. Les dépenses opérationnelles, évaluées à 2 329 600 dollars, sont ventilées au tableau 1 du rapport. Le Comité consultatif note que ce total comprend 1 224 300 dollars de dépenses non renouvelables, dont 162 400 dollars à la rubrique Installations et infrastructures pour l'achat et l'installation de préfabriqués devant abriter des bureaux en Somalie et pour l'achat d'équipements tels que climatiseurs, groupes électrogènes, appareils d'épuration de l'eau et de réfrigération et matériel

de bureau. Un montant de 173 700 dollars est également prévu à la rubrique Transports terrestres, essentiellement pour l'achat de 7 véhicules, ce qui ferait passer le parc automobile de 4 à 11 véhicules.

13. Les fonds demandés à la rubrique Transmissions (690 000 dollars) comprennent des dépenses non renouvelables d'un montant de 519 600 dollars pour l'achat de matériel de transmission à haute et très haute/ultra-haute fréquence et de transmission par satellite, de matériel de commutation, de matériel d'atelier et d'essais et autre matériel de transmissions, tel que terminal de vidéoconférence, système héliométrique, plus le coût du fret. Le Comité consultatif constate que le Bureau politique partage actuellement plusieurs installations de transmissions avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, mais l'achat et l'installation de matériel de transmissions lui permettra de fonctionner de manière autonome une fois transféré en Somalie. Les ressources prévues à la rubrique Informatique (406 100 dollars) comprennent un montant de 368 600 dollars pour l'achat de matériel informatique.

14. Le Comité consultatif observe que la plupart des fonds correspondant aux dépenses opérationnelles sont demandés dès maintenant en raison du délai nécessaire à l'achat de certains équipements, afin que ce matériel soit disponible dès le début du transfert en Somalie. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des crédits demandés dans le contexte de l'élargissement des activités du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, sachant que des économies pourraient être réalisées en fonction de l'évolution de la situation, celles-ci devant alors être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.**

III. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

15. Le Comité consultatif rappelle que suite à un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité concernant les difficultés financières rencontrées par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone pour sa troisième année de fonctionnement, le Secrétaire général a présenté un rapport à l'Assemblée générale (A/58/733) en vue d'obtenir une subvention d'un montant maximum de 40 millions de dollars, dont 16,7 millions pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 et 23,3 millions pour 2005, pour permettre au Tribunal d'achever ses travaux. L'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif, a autorisé le Secrétaire général, à engager des dépenses d'un montant maximum de 16,7 millions de dollars pour compléter les ressources financières du Tribunal spécial pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 (résolution 58/284).

16. Dans un rapport daté du 7 décembre 2004 (A/59/534/Add.2), le Secrétaire général a indiqué que le Tribunal spécial avait réussi à mener ses activités sans avoir recours à l'autorisation de dépenses de 16,7 millions de dollars approuvée par l'Assemblée générale, pour diverses raisons : réévaluation des contributions annoncées et non versées, versement de contributions volontaires supplémentaires, intérêts créditeurs, économies réalisées sur des engagements se rapportant à des exercices antérieurs, baisse des dépenses, gains de change et retard dans le début des activités de la deuxième chambre d'instance. Toutefois, les efforts pour obtenir des contributions pour l'exercice 2004/05 n'ayant pas donné les résultats escomptés, un crédit d'environ 20 millions de dollars serait nécessaire pour la période du

1^{er} janvier au 30 juin 2005. L'Assemblée générale, sur la recommandation du Comité consultatif, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 20 millions de dollars afin de compléter les ressources financières du Tribunal pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005. Elle l'a aussi prié de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser des contributions volontaires pour financer les travaux du Tribunal, de lui rendre compte des progrès accomplis à la reprise de sa cinquante-neuvième session et de lui présenter un rapport sur les activités du Tribunal (résolution 59/276, sect. VII).

17. Le rapport du Secrétaire général (A/59/534/Add.4) donne des informations générales sur le Tribunal spécial (par. 26 à 33) et sur l'état d'avancement de ses activités (par. 34 à 38). Le Comité consultatif note que, conformément à la stratégie d'achèvement, le Tribunal avait prévu d'achever tous les procès au 31 décembre 2005. Toutefois, les informations disponibles actuellement montrent que sur les trois procès en cours, seuls deux pourraient être achevés d'ici à la fin de l'année, et que le troisième, du fait du retard enregistré dans la mise en place de la deuxième chambre d'instance, devrait se poursuivre pendant les premiers mois de 2006.

18. Le Comité constate cependant qu'il ressort d'une analyse des ressources financières du Tribunal, arrêtée au 31 mars 2005, que les contributions volontaires disponibles sont désormais épuisées et qu'il est peu probable que de nouvelles contributions soient versées dans un avenir proche (par. 42).

19. Le rapport donne également des informations sur les efforts qui sont faits pour recueillir des contributions volontaires (par. 39 à 41). Deux contributions supplémentaires, d'un montant total de 2 174 000 dollars, ont été reçues en novembre 2004 et début 2005. Les liquidités dont disposait le Tribunal dans les premiers mois de 2005 ont été suffisantes pour couvrir les engagements du Tribunal et un premier décaissement au titre de l'autorisation de dépenses visée au paragraphe 16 ci-dessus n'a été nécessaire qu'en mars 2005 : un premier décaissement (1,5 million de dollars) a été effectué en mars et un deuxième (2,5 millions de dollars) en avril 2005. En outre, un don de la Fondation Ford a permis d'engager un consultant spécialisé dans la collecte de fonds (par. 40) et comme il l'a indiqué dans une lettre de son Président datée du 8 avril 2005 et communiquée au Comité consultatif, le Comité de gestion a l'intention de poursuivre ses efforts pour que les derniers mois d'activité du Tribunal, après 2005, soient financés au moyen de contributions volontaires, et envisage de faire à nouveau le tour des capitales des États Membres pour mobiliser un montant suffisant de contributions volontaires.

20. Le Comité consultatif encourage ces efforts et recommande en outre au Secrétaire général, de concert avec le Comité de gestion, de poursuivre et d'intensifier ses propres efforts de mobilisation des contributions volontaires afin de recueillir un montant suffisant pour financer les travaux du Tribunal, conformément au paragraphe 18 de la section VII de la résolution 59/276 de l'Assemblée générale.

21. Selon l'état des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 (tableau 3), le Tribunal dispose pour cette période d'un montant total de 10 886 623 dollars (soit 2 234 000 dollars de contributions volontaires et 8 652 623 dollars d'économies reportées de l'exercice du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004). Les dépenses sont de 19,5 millions pour la période du 1^{er} juillet 2004 au 31 mars 2005, et devraient être de 7,1 millions de dollars pour la

période d'avril à juin 2005. Les dépenses pour l'exercice totaliseraient 26 563 700 dollars, ce qui ferait un déficit de 15 677 077 dollars. Le déficit serait couvert par l'autorisation de dépenses de 20 millions de dollars dont le solde (4,3 millions de dollars) servirait à liquider les engagements de l'exercice 2003/04 (par. 44 et 45).

22. S'agissant de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005, le Comité consultatif note que le 16 mars 2005, le Comité de gestion a adopté le budget du Tribunal spécial pour l'exercice du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (quatrième année d'activité du Tribunal) qui s'élève à 25 539 700 dollars, contre 29 963 685 dollars pour l'exercice 2004/05 (voir A/59/534/Add.4, tableaux 4 et 5). Sur cette base, comme indiqué au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire général, il faudrait 13 millions de dollars pour couvrir les dépenses de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005 et une subvention supplémentaire d'un montant maximum de 13 millions de dollars est demandée pour financer les six premiers mois de la quatrième année d'activité du Tribunal.

23. Une copie du budget adopté par le Comité de gestion a été remise au Comité consultatif, à titre d'information seulement. Le budget étant examiné par le Comité de gestion, le Comité consultatif ne l'a pas analysé de manière approfondie. **Néanmoins, le Comité consultatif compte que l'on fera preuve de prudence et de discipline dans la gestion de tous les postes de dépenses.**

24. Le Comité consultatif a été informé que le Tribunal spécial envisageait d'acquérir du matériel de transmissions appartenant à la MINUSIL. **Le Comité estime qu'il faudrait s'efforcer d'obtenir de la Mission qu'elle coopère davantage afin de voir s'il ne serait pas possible de réaliser des économies supplémentaires, étant donné que l'on n'aura besoin de ce matériel que pendant une période relativement courte.** Le Comité consultatif a aussi été informé que la MINUSIL étant en phase de retrait, il faudra prendre des mesures pour continuer d'assurer la protection des locaux du Tribunal. Des recommandations seront publiées dans un rapport en mai 2005, à l'issue de consultations entre le Tribunal spécial, la MINUSIL et le Département des opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif demande aussi que l'on étudie les moyens de faire fonctionner le bureau de liaison de New York avec un maximum d'économie, notamment en utilisant les installations disponibles au Siège de l'Organisation des Nations Unies.**

25. **Le Comité consultatif fait observer qu'il appartient par principe à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'octroi d'une nouvelle subvention devant couvrir les dépenses du Tribunal. Si l'Assemblée générale décide d'accorder une nouvelle subvention, le Comité consultatif recommande d'autoriser un engagement de dépenses d'un montant maximum de 13 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005, étant entendu que la subvention serait administrée selon les principes énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/58/733, par. 13). Le montant total de la subvention serait ainsi porté à 33 millions de dollars pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.**

26. Pour la période suivant le 31 décembre 2005, le Comité note que le Secrétaire général, compte tenu du retard prévu dans l'achèvement des procès (voir par. 17 ci-dessus), propose dans le cadre de la subvention d'un montant total de 40 millions de dollars demandée dans son rapport (A/58/733) d'accorder une subvention de 7 millions de dollars pour 2006, pour l'achèvement du troisième procès. Le Secrétaire général se propose de demander une subvention d'un montant maximum de 7 millions de dollars, à imputer sur les crédits ouverts pour les missions politiques spéciales, dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (voir A/59/534/Add.4, par. 48 et 49). Le Comité consultatif examinera toute demande de cet ordre dans ce contexte.
